



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2023 - N° 2023/47**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

**Etaient présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

**Etaient excusés** : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Gaëtan BUREAU

**Etaient absents** : Olivier CHARRON, Marc LIONARD et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Claire RAMBEAU-LEGER

**OBJET** : Révision triennale du bail (2023/2026) signé entre le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de Charente-Maritime et la commune – Validation d'autorisation de signature de l'avenant du bail de 2023 à 2026

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bail signé avec La Direction des Finances Publiques pour le groupement de la gendarmerie départementale de Charente-Maritime doit être révisé tous les 3 ans.

A cet effet, le montant du loyer révisé sera de 45 000€ annuel au lieu de 42 190€ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour 3 ans.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer l'avenant au bail correspondant à la révision triennale pour les 3 années à venir pour un montant annuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 45 000€ au lieu de 42 190€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** l'avenant au bail avec le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Charente-Maritime à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un montant de loyer de 45 000€ annuel,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

